

# DELIBERATION N° 2025-VII-019

## ACQUISITION FONCIERE CHARAVINES – SPAC – AUTOMATISATION DE L'OUVRAGE HYDRAULIQUE DES VANNES DU LAC DE PALADRU

Le douze novembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le cinq novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi. Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	/
Le Département	Christophe Revil	Présent
Le Département	Cyrille Madinier	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Présente
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Présence du suppléant C. MASNADA
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	/
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Présent en visioconférence
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présence du suppléant F. BERNIGAUD
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent en visioconférence
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Pouvoir donné à G. STRAPPAZZON
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Présent en visioconférence
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean-Luc Garnier	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	/
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	/
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	/
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent en visioconférence
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	/

### Autres personnes présentes :

Pour le SYMBHI : M. Verry, M. Verdeil, M. Kuss, Mme Platz, M. Argentier, Mme Giroud, M. Rose, Mme Campoy, Mme Rognon, Mme Girin, M. Gonin

Pour GAM : Mme Breuil

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Par arrêté préfectoral, le transfert de gestion de l'ouvrage hydraulique des vannes du lac de Paladru au Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) a été opéré.

Le SYMBHI s'est engagé à réaliser les études et travaux nécessaires à l'automatisation des ouvrages.

Dans le cadre de cette opération, le SYMBHI doit installer un équipement de mesure automatisé des niveaux du lac de Paladru.

Après étude de différents sites potentiels de mesure du niveau du lac, un levé topographique a été réalisé au droit de la parcelle n° 44 Section AB de la commune de Charavines afin de vérifier que les conditions du site répondaient aux besoins. Le profil en travers effectué par SINTEGRA a confirmé que le site répond aux contraintes et besoins du projet.

Pour réaliser cet aménagement et en assurer l'exploitation, il est nécessaire d'acquérir le foncier d'une surface de 185 m<sup>2</sup> auprès de l'association Sports Plein Air Charavines (SPAC) propriétaire de la parcelle n° 44 section AB dont la surface totale est de 315 m<sup>2</sup>. Une division foncière et un bornage contradictoire ont été effectués.

La présente acquisition se fera au prix de 9 250 €, à la suite d'une négociation menée par notre prestataire foncier SETIS.

L'acquisition suivante est ainsi proposée :

Commune	Propriétaire	Parcelle	Surface cadastrale en m <sup>2</sup>	Surface à acquérir en m <sup>2</sup>	Prix de vente au m <sup>2</sup>	Prix de vente
Charavines	Sports Plein Air Charavines	AB44	315	185	50 €	9 250 €

Pour formaliser cette vente, une promesse de vente a été établie et un acte administratif sera nécessaire afin d'en garantir la validité juridique.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :**

- **D'approuver l'acquisition de la parcelle désignée ci-dessus à l'association Sports Plein Air Charavines (SPAC) sur la commune de Charavines,**
- **D'autoriser le Président à signer la promesse de vente,**
- **De désigner le Président comme rédacteur de l'acte en la forme administrative,**
- **De désigner le premier Vice-Président comme signataire de l'acte en la forme administrative.**

Fait à Grenoble, le 12 novembre 2025

Extrait certifié conforme,  
Le Président

